

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2682

3 novembre 2008

SOMMAIRE

ABV Luxembourg Sàrl	128726	Garagenlager S.A.	128694
Ader 3 C S.A.	128692	Gestion Internationale	128735
Akuo Investment S.C.A. SICAR	128704	Gores Broadband (Luxembourg) S. à r.l.	128693
Alexandros S.à r.l.	128697	International Foreign Investments S.A. ..	128698
Alternative Investments Sicav	128726	Jopaco Holdings S.A.	128690
Alvernia S.A.	128703	Lee Cooper Group Management	128729
American Malls (Europe) S.A.	128699	LEHNKERING Shipping Lux S.A.	128690
Aprilway Holdings Limited	128697	Madras Investments Holding S.A.	128700
Arita S.à r.l.	128736	MD Mezzanine S.A., SICAR	128702
B & B Investments S.A.	128690	Palm Industries Holding S.A.	128698
B & B Investments S.A.	128691	Performance Fibers Europe S.à r.l.	128695
Bull's-Eye Property Lux II SA	128691	Pro-Audio Concept S.A.	128695
Bull's-Eye Property Lux SA	128692	Punto Verde Sàrl	128728
Cam.Fin S.A.	128736	Rogo Trading International S.A.	128696
Carthesio Holding S.A.	128736	S.C.I. Lila	128723
Clorane Investments S.A.	128704	SD Petosevic S.à r.l.	128702
Coopers & Lybrand	128725	SEA Schooner International S.A.	128701
D.B. Zwirn Lux S.à r.l.	128700	Silberhorn S.à r.l.	128702
Eaton Holding II S.à r.l.	128691	Silberhorn S.à r.l.	128698
ELECTROCAREL S.à r.l. unipersonnelle	128701	Société anonyme du train à laminés mar- chands d'Esch-Schiffange	128692
Elyson Braunschweig S.à r.l.	128704	Société Européenne des Vins S.A.	128697
Emerald Maritime S.A.	128723	Société Financière Cremonese S.A.	128704
Etablissement Lutimmobil S.à r.l.	128695	Tayabol Holding S.A.	128696
Eurofinagest S.A.	128699	Transac-Bois S.A.	128696
Europa Iron S.à r.l.	128693	Tulpen S.à r.l.	128699
European Performance Fibers Holdings, S.à r.l.	128694	Viva Capital S.à r.l.	128725
Eurostockx Finance S.A.	128693	Weather Investors S.à r.l.	128694
Financial Consulting	128703	Yapi Invest	128700

Jopaco Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 26.637.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 2 mars 2007 a nommé nouveau commissaire aux comptes de la société GRANT THORNTON, 1 Deligeorgi str. Cosmo Building, 3rd Floor, CY-1066 Nicosia en remplacement de Costouris, Michaelides & Co Overseas, Nicosia.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale de 2010 approuvant les comptes de 2009.

Pour JOPACO HOLDINGS S.A., Société Anonyme
SOFINEX S.A., Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2008134669/783/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06912. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

B & B Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 93.538.

Extrait de la délibération de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 juin 2008

Le Conseil d'administration renouvelle Monsieur Gérard VAN DE WAAL aux fonctions de Président du conseil d'administration et d'administrateur délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2014. L'administrateur délégué aura tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports de la société avec les banques.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/10/08.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008134672/1134/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06985. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

LEHNKERING Shipping Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5444 Schengen, 3, Seckerbaach.
R.C.S. Luxembourg B 67.246.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung gehalten am 25. September 2008

Die Versammlung ernennt die Gesellschaft KPMG AUDIT mit Gesellschaftssitz in 9 allée Scheffer - L-2520 LUXEMBURG, zum Wirtschaftsprüfer für einen Zeitraum bis zum Ausgang der nächsten satzungsgemäßen Generalversammlung, die im Jahre 2009 gehalten wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil der Gesellschaften und Vereinigungen.

Für die Gesellschaft
Andres Davids

Référence de publication: 2008134675/1134/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06979. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

B & B Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 93.538.

Extrait de délibérations prises lors de l'assemblée générale tenue le 24 juin 2008

L'assemblée renouvelle Messieurs Gerard VAN de WAAL, Thierry BLIN et Jean-Luc JOURDAN aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2014.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/10/08.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008134673/1134/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06986. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Eaton Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 429.900,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 101.077.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008134765/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV07086. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Bull's-Eye Property Lux II SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 139.026.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 15 octobre 2008
au siège social de la société*

1^{ère} résolution

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, Deloitte SA, ayant son siège social à Luxembourg (L-2220), 560 rue de Neudorf, de son poste de commissaire.

2^{ème} résolution

L'Assemblée décide de nommer au poste de commissaire avec effet immédiat, la société Van Geet Derick Experts-Comptables, ayant son siège social à Luxembourg (L-1258), 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53 981.

Leur mandat de commissaire viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31.12.2009.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008134676/9236/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV07016. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Bull's-Eye Property Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 138.135.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 15 octobre 2008
au siège social de la société*

1^{ère} résolution

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, Deloitte SA, ayant son siège social à Luxembourg (L-2220), 560, rue de Neudorf, de son poste de commissaire.

2^{ème} résolution

L'Assemblée décide de nommer au poste de commissaire avec effet immédiat, la société Van Geet Derick Experts-Comptables, ayant son siège social à Luxembourg (L-1258), 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53 981.

Leur mandat de commissaire viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31.12.2009.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008134677/9236/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV07014. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Société anonyme du train à laminés marchands d'Esch-Schifflange, Société Anonyme.

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, boulevard Aloyse Meyer.
R.C.S. Luxembourg B 41.985.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2008

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur Monsieur Jean SCHUMMERS demeurant 13, rue Bechel, L-4970 Bettange-Mess en remplacement de Monsieur Robert ENGEL avec effet rétroactif au 23 mars 2007.

Le mandat de Monsieur Jean SCHUMMERS prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Pour extrait conforme

S. A. du Train à Laminés Marchands d'Esch-Schifflange, TLM

L-4241 Esch-sur-Alzette

Cl. Burton

Référence de publication: 2008134714/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05918. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Ader 3 C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 134.682.

Par la présente, je vous notifie ma démission de mes fonctions d'administrateur de la Société ADER 3 C SA. suivant mandat reçu le 10.12.2007.

La présente est d'effet immédiat.

Jeudi, le 19 juin 2008.

Maurits Hondius.

Référence de publication: 2008135208/8402/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07641. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Eurostockx Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 80.584.

Par la présente, je vous informe de ma démission avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur dans la société «EUROSTOCKX FINANCE S.A.».

Je vous prie de bien vouloir faire constater ma démission.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

GOOSSENS Joris.

Référence de publication: 2008135246/3560/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08230. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Europa Iron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.520.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 115.367.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des associés de tenue à Luxembourg le 13 octobre 2008

L'assemblée générale ordinaire des associés a décidé unanimement de renommer Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises.

Le mandat du réviseur d'entreprises ainsi nommé expirera immédiatement après l'Assemblée Générale des Associés de la Société devant se tenir en l'année 2009 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Pour la Société

EUROPA IRON S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008135210/1138/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06980. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Gores Broadband (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 134.953.

EXTRAIT

Les résolutions de l'associé unique prises en date du 6 août 2008 sont les suivantes:

- Les démissions de M. Michael Brandt et M. Asley Abdo en tant que gérants A de la société, sont acceptées avec effet immédiat.

- M. Thomas Eduard Eberle, avec adresse au 22, St. James's Square, Flat 10, Londres SW1Y 4JH, M. Fernando Goni avec adresse au 1A Albany St., Londres NW1 ODX, et M. David Chouraqui avec adresse au 52 Conduit Street, 4th Floor, Londres W1S 2YX sont élus nouveaux gérants A de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2008135202/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02114. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Weather Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,11.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.472.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 4 août 2008

1. Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Channel Islands, demeurant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg est nommé gérant de classe B de la Société, pour une période illimitée et ce avec effet au 4 août 2008.

2. Le nombre de gérants de la Société a été augmenté de trois (3) à quatre (4).

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Roberto Ramirez, gérant de classe A;
- Monsieur Ajit Nedungadi, gérant de classe A;
- Monsieur Costas Constantinides, gérant de classe B; et
- Monsieur Russell Perchard, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008135213/9469/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Garagenlager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 37.637.

*Extrait de l'assemblée générale tenue à Luxembourg, 486, route de Longwy en date du 12 juin 2008**Désignation d'un délégué de la gestion journalière*

SCHMITZ JACQUES HUBERT demeurant 484, route de Longwy L-1940 Luxembourg

Référence de publication: 2008135205/2699/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06345. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

European Performance Fibers Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.054.875,00.**

Siège social: L-4902 Bascharage, Zone Industrielle de Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 104.705.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 juin 2008

L'Associé Unique de la Société a décidé de révoquer Monsieur Patrick Bouguyon de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 16 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Performance Fibers Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008135204/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06934. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Performance Fibers Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4902 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.
R.C.S. Luxembourg B 104.966.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 juin 2008

L'Associé Unique de la Société a décidé de révoquer Monsieur Patrick Bouguyon de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 16 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Performance Fibers Europe S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008135203/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06932. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Etablissement Lutimmobil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 30.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 97.423.

—
Extrait d'une résolution du gérant unique

Il résulte d'une résolution du gérant unique prise en date du 16 octobre 2008 que Madame Sonia Baldan, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été nommée en tant que seul et unique Fondé de Pouvoir Permanent, avec pleins pouvoirs de substitution, en vue de la représenter et signer en son nom et pour son compte tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

POUR ETABLISSEMENT LUTIMMOBIL SARL

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008135219/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06700. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Pro-Audio Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 136.817.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 1^{er} octobre 2008

Décision

1. Le Conseil d'administration nomme en tant qu'administrateur délégué pour une durée de six (6) ans Monsieur Tom DONOVAN, Consultant, demeurant à Dublin, Glenvara Park 16, Knocklyon.

Le mandat de l'administrateur délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRO-Audio Concept SA

Signatures

Référence de publication: 2008135212/4181/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07373. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Rogo Trading International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.669.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au no. 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008135252/1051/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06451. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.(080158262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.**Transac-Bois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.877.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au no. 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008135253/1051/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06457. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.(080158264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.**Tayabol Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.162.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 octobre 2008 que:

1. La démission de la société BF Consulting S.à.r.l de son poste de Commissaire est acceptée.

2. Est nommée, en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société Réviconsult S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire de la société prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008135250/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.(080158119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Société Européenne des Vins S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.838.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 2 octobre 2008, LAC/2008/400010 et reçue par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 septembre 2008, acte n ° 529, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société "SOCIETE EUROPEENNE DES VINS S.A.", qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2008135288/208/20.

(080158076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Alexandros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.098.

—
Extrait de la décision du Gérant en date du 21 octobre 2008

En conformité avec l'article 5 des statuts le Gérant décide de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle: 5, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg à sa nouvelle adresse 63-65, rue de Merl, L-2164 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ALEXANDROS S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008135259/780/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06585. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Aprilway Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.192.

—
EXTRAIT

Les adresses professionnelles des administrateurs suivants ont été modifiées et sont désormais les suivantes:

- Madame Emanuela Brero, avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

- Monsieur Stef Oostvogels, avec adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008135269/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07795. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Palm Industries Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 109.693.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2007

Démission du commissaire

SOCIETE D'AUDIT & DE REVISION SARL

Nomination du nouveau commissaire

Vericom Sa

RCS numéro B51203

Ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.-F. Kennedy

Le mandat de commissaire ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2008135248/1185/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06706. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Silberhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 134.898.

Suite au contrat de transfert de parts sociales signé en date du 26 septembre 2008, les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

Désignation des associés: Centrum Development S.à r.l., 4, rue Dicks L-1417 Luxembourg

Nombre de parts sociales: 500

Luxembourg, le 8 octobre 2008

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008135278/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

International Foreign Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 47.132.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 23 octobre 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VIe section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société INTERNATIONAL FOREIGN INVESTMENTS SA, ayant eu son siège social à L-1463 LUXEMBOURG, 29, rue du Fort Elisabeth.

Les frais ont été mis à charge de la masse.

Pour extrait conforme

M^e Joëlle NICLOU

Le liquidateur

Référence de publication: 2008135257/7872/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07898. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Eurofinagest S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 101.090.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2007

Démission des administrateurs

- CA CONSULTING INTERNATIONAL SA
- Dominique DELABY
- Paul AGNES

Nomination d'un administrateur unique

- Monsieur Paul AGNES

né le 25 août 1941 à Ettelbruck (L)

demeurant à 1, rue Gustave de Marie, L-9062 Ettelbruck

Le mandat d'administrateur unique ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2008135249/1185/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03178. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Tulpen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 110, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 91.898.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008135251/7511/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08142. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

American Malls (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.130.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège de la société le 16 octobre 2008

En conformité avec l'article 3 des statuts, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

AMERICAN MALLS (EUROPE) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008135261/780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV06034. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Yapi Invest, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 68.704.

DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 septembre 2008 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour avis sincère et conforme
Pour YAPI INVEST (en liquidation)
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008135254/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06263. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Madras Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 109.360.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 8 octobre 2008

Conformément à l'article 2 des statuts de la société, il a été décidé de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle: 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg à sa nouvelle adresse: 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
MADRAS INVESTMENTS HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008135262/780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05433. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

D.B. Zwirn Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 103.124.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, en date du 10 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1248 du 7 décembre 2004.

Les comptes annuels au 31 septembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.B. Zwirn Lux S.à.r.l.
Signatures

Référence de publication: 2008135326/8461/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV06050. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

ELECTROCAREL S.à r.l. unipersonnelle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9188 Vichten, 25, route d'Useldange.
R.C.S. Luxembourg B 103.993.

L'an deux mille huit, le premier octobre.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Monsieur Carlo AREND, Maître-électricien, né à Ettelbrück le 3 juin 1967, demeurant à L-9167, Mertzig, 6, rue de l'école,

lequel déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée "ELECTROCAREL, S.AR.L. UNIPERSONNELLE", avec siège social à L-9167, Mertzig, 6, rue de l'école, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 15 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 442 du 14 juin 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés au numéro B 103.993

L'associé unique a prié le notaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-9167, Mertzig, 6, rue de l'école à L-9188, Vichten, 25, route d'Useldange.

Deuxième résolution

Suite à la prédite résolution, l'associé unique décide de modifier l'article 4 al 1^{er} des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Al 1^{er}** . Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Vichten.».

Troisième résolution

L'associé unique décide de supprimer sa succursale sise à L-9011 Ettelbrück, 188, rue de Bastogne.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, qualité et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. AREND, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 2 octobre 2008, MER/2008/1581. — Reçu douze euros. 12 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 octobre 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008135325/243/34.

(080158210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

SEA Schooner International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.657.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 23 septembre 2008, LAC/2008/38482 et reçue par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 septembre 2008, acte n° 510, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société "SEA SCHOONER INTERNATIONAL S.A.", qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2008135289/208/20.

(080158069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

SD Petosevic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 113.916.

EXTRAIT

Il résulte de décisions prises par l'associé unique en date du 23 Octobre 2008 que:

Le siège de la société est transféré de son adresse actuelle vers 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008135265/4525/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08370. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080158437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Silberhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 134.898.

En date du 26 septembre 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jorrit Crompvoets, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Nathalie Boissonnas, avec adresse au 83, rue du Faubourg Saint Honoré F-75008 Paris, est élue nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.
- Nicolas Billaud, avec adresse au 83, rue du Faubourg Saint Honoré F-75008 Paris, est élu nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

En date du 26 septembre 2008, les gérants ont pris la résolution suivante:

- Transfert du siège social du 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg au 4, rue Dicks L-1417 Luxembourg

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008135263/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05289. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080158213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 109.277.

Extrait des décisions des associés de la Société prises en date du 24 avril 2008

La société PricewaterhouseCoopers, RCS B 65.477, avec siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été renouvelé dans son mandat de réviseur d'entreprise jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MD Mezzanine S.A., SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008135270/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04164. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080158352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Financial Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 129.828.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 4 octobre 2008, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de révoquer Monsieur Philippe KUCMA de son poste d'administrateur de la société, et Monsieur Fabrice FINALE de son poste d'administrateur de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société Monsieur Jérôme GUEZ, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 28B, route d'Arlon, et Monsieur Arnaud GUILLOTON, employé privé, demeurant 5, rue du fort Wedell, à L-2718 Luxembourg. Le mandat des nouveaux administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur délégué à la gestion journalière de la société Monsieur Jérôme GUEZ, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 28B, route d'Arlon, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de révoquer de son poste de commissaire aux comptes de la société, la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRES BEFAC EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES (Luxembourg), S.à.r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal (RCS Luxembourg B 45.066).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société, la société SOJEBE SA, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 114.289, avec siège social 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Pour extrait conforme

Jérôme GUEZ

Scrutateur de l'Assemblée

Référence de publication: 2008135287/7790/39.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04171. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Alvernia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 45.204.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 23 octobre 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} chambre, a prononcé et ordonné la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de la société ALVERNIA S.A., société anonyme, ayant au son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

M^e Vittoria DE MICHELE

Le liquidateur

Référence de publication: 2008135266/6795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08329. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

ElySION Braunschweig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 132.388.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008135449/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06877. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Clorane Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 83.314.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008135432/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08386. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Société Financière Cremonese S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 46.395.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.10.2008.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme, Luxembourg
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008135455/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07175. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Akuo Investment S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 142.455.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg

THERE APPEARED:

1. AKUO INVESTMENT MANAGEMENT S.A., société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich, incorporated by a deed of the undersigned notary of this day, being in process of registration with the register of commerce and companies,

here represented by Evelyn Maher, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 17, 2008.

2. Akuo Energy S.A.S a société anonyme simplifiée, constituted under the laws of France, having its registered office at 91, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris (France) and registered with the registry of commerce of Paris under the number RCS Paris 495 259 061,

here represented by Evelyn Maher, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 14, 2008.

The said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) which they declare organised among themselves and the articles of incorporation (hereafter the "Articles") of which shall be as follows:

Art. 1. Denomination. There is hereby established a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of AKUO INVESTMENT S.C.A. SICAR (the "Company").

The Company shall be governed by the law of June 15, 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque as amended (hereinafter the "Law").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measures, however, shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for a ten-year period from the date of incorporation, it being understood that such term may be extended for a period or consecutive periods not exceeding two (2) years if at any time prior to October 17, 2017 notice is given by the Manager to the Shareholders to that effect and with the agreement of the Manager, the Shareholders' meeting deciding with a two-third (2/3) majority (at a meeting at which at least fifty (50)% of the votes are present or represented) resolves to extend the life of the Company. The Company may also be dissolved or put into liquidation prior to the term of ten (10) years, in accordance with article 29.

The Company shall not be dissolved on the dissolution or bankruptcy of the Unlimited Shareholder (as defined below), provided that such latter is promptly replaced by another manager at a Shareholders' meeting.

Art. 4. Object. The object of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning as permitted by article 1 of the Law and the ownership, administration, development and active management of its portfolio to enhance its value with a view to its resale.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

The Company may participate in the establishment and development of any company, corporation, partnership or other entity for the purpose of implementing an investment and in connection therewith may render them any assistance whether by way of loans or otherwise including but not limited to intervening in the management of such entities by providing assistance and advice in connection with any corporate or financial matters and providing persons to act as directors/managers of such entities.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law.

Art. 5. Share capital. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value (the "Shares") and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 15 hereof. The minimum capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorised as a SICAR under the Law, is one million Euros (EUR 1,000,000) or its equivalent in another currency.

The share capital of the Company shall be represented by the following three classes (the "Classes" and each a "Class") of Shares with no par value:

a) "Class A Shares" - shares subscribed by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) of the Company. The holder of such Class A Shares shall hereinafter be referred to as the "Class A Shareholders";

b) "Class B Shares" - shares subscribed by the Manager as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité). Holders of such Class B Shares shall hereinafter be referred to as the "Manager" or the "Unlimited Shareholders"; and

c) "Class C Shares" - shares which shall be subscribed by other limited shareholders (actionnaires commanditaires) and which entitle the owners thereof to Carried Interest. Holders of such Class C Shares shall hereinafter be referred to as the "Class C Shareholders" and together with the Class A Shareholders shall hereinafter be referred to as the "Limited Shareholders".

For the purposes of these Articles, "Carried Interest" shall mean the special distribution payable to certain shareholders as more particularly described in the Private Placement Memorandum (as defined below).

The Unlimited Shareholder and the Limited Shareholders together shall hereinafter be referred to as the "Shareholders".

The Manager may create additional Classes of Shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies.

The Company has been incorporated with a variable share capital of thirty one thousand Euro (EUR 31,000) divided into thirty thousand nine hundred and ninety eight (30,998) Class A Shares, one (1) Class B Share and one (1) Class C Share of no par value. Upon incorporation, the Shares were fully paid-up.

The Manager is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for Shares of the Company.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Luxembourg law, purchase its own Shares.

Art. 6. Determination of the investment objectives and policies. The Manager shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the private placement memorandum relating to the Company as amended from time to time (the "Private Placement Memorandum"), in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 7. Commitment period. The commitment period shall start on the First Closing Date (as defined below) and terminate on the fourth (4th) anniversary of the Second Closing Date (as defined below) (the "Commitment Period"). "First Closing Date" means the first date following incorporation of the Company at which new Shareholders will be admitted to the Company and will be called upon to subscribe to Shares and to pay the initial drawdown. "Second Closing Date" means the second date following incorporation of the Company at which new Shareholders will be admitted to the Company and will be called upon to subscribe to Shares.

However, the Shareholders may decide at any time after the third (3rd) anniversary of the Second Closing Date with a fifty (50)% majority (at a Shareholders Meeting at which at least fifty (50)% of the votes are present or represented) to extend the Commitment Period for a maximum of twenty-four (24) months.

Art. 8. Liability of the shareholders. The Unlimited Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities, which cannot be met out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their Shareholder Commitment (as defined below).

Art. 9. Shares. Shares are exclusively restricted to well-informed investors (as defined in the Law) ("Well Informed Investors").

Shares will only be issued in registered form.

Any Shareholder will, upon acceptance of the subscription and receipt of payment in respect of such Shares by the Company, be sent a confirmation of its shareholding.

All issued Shares shall be registered in the register of Shareholders (the "Register"), which shall be kept by the Unlimited Shareholder or by one or more persons designated for such purpose by the Unlimited Shareholder and the Register shall contain the name of each Shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and Classes of Shares held by it and the amount paid up on each Share. Until notices to the contrary have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

The inscription of the Shareholder's name in the Register evidences his right of ownership of such registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the Manager and shall be signed by the Manager. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile. If Share certificates are issued and a Shareholder demands issuance of more than one Share certificate for a Share, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder.

Transfer of Shares shall be effected by inscription of the transfer to be made in the Register upon delivery to the Company of the transfer form provided therefore by the Manager along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and, in case of transfer of Class A and Class C Shares, the prior written consent of the Manager (see Art. 10).

If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at his request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Company may determine subject to applicable provisions of the law. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be

recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void. Mutilated share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its discretion, charge the Shareholder for the costs of a duplicate or for a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

Fractional Shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights.

Each Share grants the right to one vote at every general meeting of Shareholders and at separate meetings of the holders of Shares of each of the Classes issued.

The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 10. Transfer of shares. During the Commitment Period, no Shareholder may, without the prior consent of the Manager, sell, transfer, pledge, or otherwise assign its Class A Shares or Class C Shares to anyone other than another Shareholder, which consent may be granted or withheld, and which terms and conditions may be determined, in the Manager's sole and absolute discretion.

Any transfer of Class A Shares and Class C Shares is subject to the following procedures and restrictions:

i) The Shareholder wishing to sell his Shares (the "Selling Shareholder") shall inform, in writing, the Manager of the conditions of the transaction including the proposed price being offered for the Shares, the identity of the offeror and the number of Shares proposed to be sold (the "Offered Shares");

ii) The Manager shall, within fifteen (15) days of receipt of such notice, offer the Offered Shares to the other Shareholders;

iii) During sixty (60) days (the "Offer Period") from the date of the notification by the Manager, the other Shareholders may offer to acquire the Offered Shares at the price set out in the notification to the Manager;

iv) Any Shareholder intending to accept such offer (each an "Accepting Shareholder") shall, before the end of the Offer Period, notify in writing its intention in this respect to the Manager and such notice shall oblige each Accepting Shareholder to purchase the Offered Shares at the price included in the notification to the Manager for their whole outstanding amount, or in case there is more than one Accepting Shareholder, pro rata on the basis of the ratio between (i) an Accepting Shareholder's Commitment and (ii) the aggregate amount of the Shareholder Commitments of all Accepting Shareholders;

v) To the extent such Shares have not been acquired by the other Shareholder, the Selling Shareholder shall have the right after the Offer Period and during a six (6) month period, to sell the Shares to third parties at a price equal to or higher than the price submitted to the Manager.

It being understood:

i) No consent shall be required for any transfer to another Shareholder whether during or after the Commitment Period provided that such Shareholder must undertake any and all outstanding obligations of the Selling Shareholder in respect of the Shares to be transferred;

ii) Any third parties to whom the Offered Shares are transferred shall be Well Informed Investors and such third parties must undertake any and all outstanding obligations of the Selling Shareholder in respect of the Shares to be transferred; and

iii) Transfers may not at any time result in the breach of any regulatory requirements.

Art. 11. Issue of shares. Potential Shareholders shall be asked to commit to subscribe to Class A Shares or Class C Shares on one or more dates or periods as determined by the Manager (each a "Closing") and which shall be indicated and more fully described in the Private Placement Memorandum or any subscription agreement entered into between the Unlimited Shareholder and each Limited Shareholder (the "Subscription Agreement") setting out the aggregate amount that each Shareholder undertakes to invest in the Company (the "Shareholder Commitment").

Payments for subscriptions for Shares shall be made in whole on a Closing or on any other date; upon receipt of a written notice issued by the Manager (the "Draw Down Notice") as determined by the Manager and as indicated and more fully described in the Private Placement Memorandum or the Subscription Agreement. The Manager shall determine the modes of payment in relation to such subscriptions and as more fully described in the Private Placement Memorandum and the Subscription Agreement.

The Manager may determine any other subscription conditions such as minimum commitments on Closings, subsequent commitments, default interests or restrictions on ownership. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the Private Placement Memorandum.

Art. 12. Default. Should a Shareholder (such Shareholder being therefore a "Defaulting Shareholder") fail to comply with the provisions of a Draw Down Notice and fail to cure such default within ten (10) Business Days of the date specified for payment in the Draw Down Notice (the "Date of Default"), the Manager shall be entitled to require the payment of the capital that it has requested (the "Funded Capital") by the relevant Shareholder increased by interest on the amount

outstanding from the date of the due payment up to the date of actual payment thereof at the rate per annum equal to Euribor plus four per cent (4%). "Business Day" means a day which is not a Saturday, Sunday or a public or bank holiday in Luxembourg.

Moreover, should a Shareholder fail to pay the Funded Capital required by any Draw Down Notice together with the interest accrued by the date specified for payment pursuant to the foregoing paragraph, the Manager shall be entitled, at its own discretion, to:

- i) apply amounts otherwise available for distribution to the Defaulting Shareholder toward the defaulted amount;
- ii) cause the Defaulting Shareholder to remain liable for, and reduce its Shares (valued at the lesser of their Net Asset Value or issue price per Share) by, such Defaulting Shareholder's pro rata share of the Company's expenses and of losses (if any) of the Company;
- iii) cause the Defaulting Shareholder not to share in any income or gain realized by the Company while continuing to be responsible for its pro rata share of all losses and Company expenses;
- iv) offer his best efforts to acquire or to have a third party acquire the Defaulting Shareholder's Shares and consent to the transfer of the Shares of the Defaulting Shareholder in accordance with the provision of article 10 above;
- v) prohibit the Defaulting Shareholder from participating in any future capital calls;
- vi) reduce the unfunded Shareholder Commitment of the Defaulting Shareholder to zero or such other amount as the Manager may determine in its sole discretion; or
- vii) take such other actions as the Manager may deem necessary, desirable, and appropriate and which are in conformity with Luxembourg law in order to recover the amount for which the Defaulting Shareholder is in default.

In the event the Defaulting Shareholder does not sell his Shares in accordance with Article 10 above, he will be entitled to receive per Share, upon liquidation of the Company, the lower of (i) the issue price of such Share and (ii) the Net Asset Value (as defined below) of such Share.

Shareholders may face acceleration of the payment of their Shareholder Commitments pursuant to the capital calls in the event of a default by another Shareholder. Any defaulted capital calls by Shareholders may be funded through additional capital calls from non-Defaulting Shareholders, and the non-Defaulting Shareholders will be obligated to fund such calls (subject to the maximum aggregate Shareholder Commitments of such non-Defaulting Shareholder).

Art. 13. Redemption of shares. The Company is a closed-ended company and thus unilateral redemption requests by the Shareholders will not be accepted by the Company.

Nevertheless Shares may be redeemed at any time the Manager considers that to do so is in the best interest of the Company, according to the terms and conditions determined by the Manager, and within the limitations set out by law and the Articles. Any such redemption will be considered a distribution in the context of the determination of the rights of the holders of Class A Shares and Class C Shares pursuant to the distribution policy as more particularly described in the Private Placement Memorandum.

In addition thereto, the Shares may be redeemed compulsorily if a Shareholder ceases to be or is found not to be a Well Informed Investor.

The redemption price for Shares redeemed compulsorily shall be the Net Asset Value (as defined below) per Share of the relevant Class determined in accordance with the provisions of the Private Placement Memorandum and the Articles as at the Valuation Day (as defined below) specified by the Manager in its discretion, less an amount equal to any duties and charges attributable to the relevant Class of Shares which will be incurred upon the disposal of the Company's investments as at the date of redemption in order to fund such a redemption.

Any Share redeemed by the Company may not be reissued and shall be cancelled in conformity with applicable law.

Art. 14. Conversion of shares. Conversion of Shares from one Class into another is not allowed.

Art. 15. Determination of the net asset value. The net asset value of the Shares (the "Net Asset Value"), will be determined under the responsibility of the Manager in the Company's reference currency on each valuation day as defined in the Private Placement Memorandum (each a "Valuation Day").

The Company or any delegated service provider will compute the Net Asset Value per Class as follows: each Class participates in the Company proportionally to the portfolio and distribution entitlements attributable to that Class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class on a given Valuation Day adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Day represents the total Net Asset Value attributable to that Class on that Valuation Day.

The Net Asset Value per Share of that Class on a Valuation Day equals the total Net Asset Value of that Class on that Valuation Day divided by the total number of Shares of that Class then outstanding on that Valuation Day.

The value of the net assets of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

The assets of the Company shall be evaluated on the basis of the following criteria applied in good faith.

The Company's assets shall include:

- i) cash at hand and on deposit, including interest due and accrued;

ii) all bills and demand notes and accounts receivable (including the result of the sale of securities that have not yet been received);

iii) all shares, debt securities, subscription rights, guarantees, and other securities, financial instruments and similar assets held or contracted for and by the Company (it being understood that the Manager may adjust the valuation for fluctuations in the market value of securities due to trading practice such as trading ex-dividend or ex-rights);

iv) all dividends and cash distributions that may be received by the Company provided that information regarding same is reasonably available to the Company;

v) all interest due but not yet received and all interest yielded up to the Valuation Day by securities owned by the Company, unless this interest is included in the principal amount of such securities;

vi) the cash value of future contracts and put and call option contracts in which the Company holds an open position; and

vii) all other assets of whatever nature, including prepaid expenses and capitalised expenses, if any.

The Company's liabilities shall include:

(i) all borrowings, bills matured and accounts due;

(ii) all capitalised interest on the borrowings of the Company (including cumulative expenses incurred by these borrowings);

(iii) all commitments agreed or due (including without limitation, administrative liabilities, management fees, advisory fees including performance fees and the depositary bank charges as they fall due);

(iv) all liabilities known, whether matured or not, including all matured contractual obligations that involve payments in cash or in kind including the amount of dividends declared by the Company but not yet paid;

(v) all reserves for future taxes, which are certain or probable to occur and that can be measured with reasonable accuracy, based on revenue or capital on the Valuation Day, determined at one time or another by the Company and other reserves authorised or approved by the Manager, as well as all amounts the Manager may consider as an allocation for the contingent debts of the Company; and

(vi) all other commitments of the Company of any kind whatsoever conforming with generally approved accounting practice. For the purpose of estimating the amount of such commitments the Company shall take into account all of its payable expenses. For the purpose of estimating the amount of such liabilities, the Company may factor in any regular or recurrent administrative and other expenses on the basis of an estimate for the year or any other period by dividing the amount in proportion to the fractions of such period.

The value of the assets of the Company shall be determined as follows:

i) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Manager may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

ii) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organised market shall be valued on the basis of the last known price, unless such price is not representative, in which case the value of such asset shall be determined on the basis of its foreseeable realisation value estimated by the Manager with prudence and good faith;

iii) un-listed securities or securities not negotiated on a regulated market shall be evaluated on the basis of the probable net foreseeable sales price. The probable net foreseeable sales price, for un-listed securities or securities not negotiated on a regulated market shall be determined according to the "Valuation Guidelines for Private Equity and Venture Capital" established by EVCA (European Venture Capital Association);

iv) the value of any other assets of the Company shall be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith.

In the event it is impossible or inadequate to carry out a valuation in accordance with the above rules owing to extraordinary circumstances or events, the Manager, exercising prudence and acting in good faith, is entitled to use other generally recognized valuation principles in order to reach what it believes to be a fair evaluation in the circumstances provided that such valuation principles are applied on a consistent basis.

The Net Asset Value per each Class as of any Valuation Day shall be made available to the Shareholders at the registered office of the Company as soon as reasonably practicable after the relevant Valuation Day.

Art. 16. Suspension of the determination of the net asset value. The Manager may temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value of each Class of Shares in exceptional cases where circumstances so require and provided the suspension is justified having regard to the interests of Shareholders. Without limitation to the generality of the above, the Manager may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value during:

i) any period, other than ordinary holiday or customary closings, when any market or stock exchange is closed, or when transactions are suspended, submitted to restrictions or are subject to significant short term fluctuations and such is the main market or stock exchange for a significant part of the Company's assets;

ii) any period when an emergency exists, such as political, economic, military, financial, emergency or strike or an event of force majeure beyond the control or responsibility of the Manager, as a result of which it is impossible to dispose of investments which constitute a substantial portion of the assets of the Company; and

iii) any period when remittance of monies which will or may be involved in the realisation of or in the payment for any investments on behalf of the SICAR cannot, in the opinion of the Manager, be carried out at the normal rates of exchange.

It is prohibited to issue or redeem Shares during the suspension period. The Shareholders must be informed of any suspension of the calculation of the Net Asset Value, according to the methods determined by the Manager.

Art. 17. Manager. The Company shall be managed by AKUO INVESTMENT MANAGEMENT S.A. (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of Luxembourg.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided an administrator, who need not be a Shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements required for an amendment to the Articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

The Manager shall receive a reasonable remuneration for rendering its services as determined in the Private Placement Memorandum and the relevant agreement entered into between the Company and the Manager.

Art. 18. Powers of the manager. The Manager shall manage and administer the Company's investments and has full authority to conduct the day-to-day business and operations of the Company. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the object of the Company as set out in these Articles and the Private Placement Memorandum.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager.

Art. 19. Removal of the manager. The Unlimited Shareholder may not be removed from its capacity as Manager of the Company in any event except:

- (i) for a material breach of the Articles, gross negligence or wilful misconduct by decision of Limited Shareholders; or
- (ii) at any time other than in circumstances as set out in (i) by decision of the Limited Shareholders.

In each of (i) and (ii) above the decision must be approved by a majority of Shareholders representing at least eighty per cent (80%) of the share capital of the Company, it being understood that the resolution of the Shareholders' meeting shall be validly passed without the favourable vote of the Unlimited Shareholder.

In case of removal, the Unlimited Shareholder shall also procure that any Class B Shares held by it at the time it is removed from office are forthwith transferred to any successor manager that may be appointed for the management of the Company and shall sign all acts, contracts and deeds and in general do all things that may be necessary to implement such transfer.

In case of removal as well as in the event of the Unlimited Shareholder's legal incapacity or inability to act, a general meeting of Shareholders acting in accordance with these Articles, shall elect another Unlimited Shareholder of the Company, it being understood that a resolution of the Shareholders' meeting shall be validly passed without the favourable vote of the Unlimited Shareholder.

The Unlimited Shareholder undertakes that in the event of resignation from its capacity as Manager of the Company it shall procure that any Class B Shares held by it are transferred to any successor manager of the Company.

Art. 20. Signatory authority. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager.

No Limited Shareholder shall represent the Company.

Art. 21. Custodian. The Company will enter into a custodian agreement with a Luxembourg bank (the "Custodian"), which meets the requirements of the Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Custodian, which will fulfil the obligations and duties provided for by the Law.

If the Custodian desires to withdraw, the Manager shall use its best efforts to find a successor Custodian within two (2) months of the effectiveness of such withdrawal. Until the Custodian is replaced, which must happen within such period of two (2) months, the Custodian shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders.

The Manager may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor Custodian shall have been appointed to act in the place hereof.

The duties of the Custodian shall respectively cease:

i) in the case of voluntary withdrawal of the Custodian or of its removal by the Company subject to the requirement that the Custodian be replaced in accordance with this Article 21;

ii) where the Custodian or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put into liquidation; or

iii) where the Luxembourg authority for supervision of the financial sector withdraws its authorisation of the Company or the Custodian.

Art. 22. Committees. The Manager, in carrying out its management functions, may be assisted by an advisory committee (the "Advisory Committee"), an endorsement committee (the "Endorsement Committee") and a compliance committee (the "Compliance Committee").

The Manager will make investment and divestment decisions on the basis of the recommendation of the Advisory Committee. For amounts in excess of 5% of the aggregate amount of Shareholder Commitments (the "Committed Resources"), the recommendations of the Advisory Committee will have to be endorsed by the Endorsement Committee.

a) The Advisory Committee

The Manager will form the Advisory Committee and appoint its members.

The Advisory Committee will be responsible for making investment and divestment recommendations to the managing director of the Manager. The managing director will examine proposals made by the Advisory Committee and will rely on these proposals to make its decisions in accordance with the investment policy of the Company. The Advisory Committee is an advisory organ and is not in any way responsible for the management of the Company.

b) The Endorsement Committee

The Manager will form the Endorsement Committee and appoint its members.

The Endorsement Committee will be in charge of endorsing investment or divestment proposals submitted by the Advisory Committee for amounts in excess of 5% of the Committed Resources of the Company.

The Endorsement Committee will generally supervise and monitor the investment policy of the Company, and will report to the Manager.

c) The Compliance Committee

The Manager in carrying out its management functions shall be supported by the Compliance Committee.

The Compliance Committee will be in charge of all compliance matters, notably regarding conflict of interest, pertaining to the Company or relating to its operation and management. The board of directors of the Manager, any of its shareholders, or the managing director of the Manager, may submit compliance matters to the Compliance Committee.

The members of the Compliance Committee will be appointed by the Manager. The Compliance Committee will meet as when needed but at least once a year.

Art. 23. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors, managers or officers of the Manager, or any members of the Advisory Committee, of the Endorsement Committee and of the Compliance Committee are interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any manager, director or officer of the Manager, members of the Advisory Committee, of the Endorsement Committee or of the Compliance Committee who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 24. General meeting of shareholders. The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of Shareholders amending the Articles or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the Manager.

Any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of amending the present Articles must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) per cent of the Share capital, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the Shareholders present or represented at the meeting, and (iii) the consent of the Manager.

Each amendment to the present Articles entailing a variation of rights of a Class must be approved by a meeting of Shareholders at which the conditions as to attendance and majority set out in the foregoing paragraph are met with respect to the relevant Class.

Any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of giving up the status of a SICAR for the Company requires the unanimous vote of the shareholders.

Any resolution of a meeting to the effect of modifying the investment policy or the distribution policy of the Company as set out in the Private Placement Memorandum must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) per cent of the share capital of the Company; (ii) with a majority of at least eighty (80) per cent of the Shareholders present or represented at the meeting and (iii) with the consent of the Manager.

Any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of modifying the management fees as set out in the Private Placement Memorandum must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) per cent of the share capital of the

Company; (ii) with a majority of at least eighty (80) per cent of the Shareholders present or represented at the meeting and (iii) without the favourable vote of the Manager.

General meetings of Shareholders shall be convened by the Manager pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Register.

The annual general meeting shall be held on the last Tuesday of May of each year at 3 p.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

A Shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a director of the Manager.

Art. 25. Vote. Each Share entitles the Shareholder thereof to one vote.

Art. 26. Fiscal year. The Company's fiscal year commences on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 27. Annual report. The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.

Art. 28. Distribution policy - carried interest. The Class B Share does not carry any right to dividends or distribution.

The right to dividends or distribution with respect to other Classes of Shares as well as the payment of interim dividends are determined by the Manager and further described in the Private Placement Memorandum.

Art. 29. Dissolution and liquidation. The Company shall cease to carry on business on the tenth (10th) anniversary of its date of incorporation subject to such extension(s) for a period or consecutive periods not exceeding in the aggregate two (2) years as provided for in Article 3 above and shall be wound up as soon as practicable thereafter. The Company may also cease to carry on business and be wound up as soon as practicable thereafter prior to the tenth (10th) anniversary of its date of incorporation upon a resolution of the shareholders meeting agreeing to the winding up of the Company passed with the favourable vote of the Manager and subject to the quorum and majority requirements necessary for an amendment to the Articles.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the Shareholders who will determine the powers and compensation of the liquidators. Such liquidators must be approved by the Luxembourg supervisory authority and must provide all guarantees of honesty and professional skills.

The liquidators shall realise the Company's assets in the best interest of the Shareholders and the net proceeds of liquidation in excess of drawn down Shareholder Commitments will be distributed in accordance with the principles set out in the Private Placement Memorandum.

Art. 30. Indemnification. The Manager, the members of the Advisory Committee, of the Endorsement Committee, of the Compliance Committee, any placement agent, any administrator, the Custodian, and any controlling person, affiliates, managers, directors, members, officers, employees, delegates, agents, shareholders or legal representatives of any of them (the "Indemnified Parties") will be indemnified solely out of the assets of the Company, including from any Shareholders Commitments from and against any loss, expense, judgment, settlement costs, fees and related expenses (including legal fees and expenses), costs or damages suffered or sustained by reason of being or having been a person in the class of Indemnified Persons or arising out of or in connection with action or failure to act on the part of such Indemnified Person to the extent permitted by applicable law, unless such act or failure to act was the result of the willful misfeasance, gross negligence or criminal wrongdoing of such Indemnified Person.

The Manager will, in its discretion, upon the advice of counsel to the effect that an Indemnified Person is not likely to be found not to be entitled to indemnification hereunder, advance to any Indemnified Person reasonable legal fees and other costs and expenses incurred in connection with the defense of any action or proceeding which arises out of such conduct. In the event that such an advance is made by the Company, it will be subject to repayment to the extent that it is finally judicially determined that the Indemnified Person was not entitled to indemnification.

No Indemnified Party will be liable to any Shareholder for any act or failure to act on behalf of any Shareholder or the Company unless such act or failure to act resulted from fraud, wilful misconduct, gross negligence or criminal wrongdoing of such person or entity. Each Indemnified Person may consult with counsel and accountants regarding Company affairs and is to be fully protected and justified in any action or inaction, which is taken in accordance with the advice or opinion of such counsel or accountants. The foregoing provisions, however, may not be construed to relieve any Indemnified Person of any liability to the extent (but only to the extent) that such liability may not be waived, modified or limited under applicable law.

Art. 31. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
1) Akuo Energy S.A.S, thirty thousand nine hundred and ninety-eight Class A shares	30,998 Class A
2) Akuo Investment Management S.A. one Class B share	1 Class B
3) Akuo Energy S.A.S, one Class C share	1 Class C
TOTAL:	31,000

Upon incorporation, the Class A Shares, Class B Share and Class C Share were fully paid-up, so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2009.

The first annual general meeting of Shareholders shall be held on or before the 17th April 2010.

The first annual report of the Company will be dated December 31, 2009.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 5.000.-.

Resolutions

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

The Shareholders have resolved that:

- 1) The registered office of the Company shall be 9, rue Sainte Zithe, 3rd Floor, L-2763 Luxembourg;
- 2) The Company shall enter into a Custodian agreement with ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. with registered office at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- 3) The independent auditor of the Company shall be Ernst & Young with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of Shareholders approving the accounts as of December 31, 2009.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le dix-sept octobre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

ONT COMPARU:

1. AKUO INVESTMENT MANAGEMENT S.A., constituée et existant selon les lois en vigueur à Luxembourg, ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour, non encore immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés,

représentée ici par Evelyn Maher, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 octobre 2008.

2. AKUO Energy S.A.S., une société anonyme simplifiée, constituée et existant sous les lois en vigueur en France, ayant son siège social sis 91, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris (France) et enregistrée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS Paris 495 259 061.

représentée ici par Evelyn Maher, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 octobre 2008.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par les parties comparantes ainsi que le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Ces mêmes parties, agissant ès qualités, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société en commandite par actions (S.C.A.) dotée d'un capital variable sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) qu'ils déclarent constituer entre eux et dont les statuts sociaux (ci-après les "Statuts") sont rédigés comme suit:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par la présente une société sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) dotée d'un capital variable sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination d'AKUO INVESTMENT S.C.A. SICAR (la "Société").

La Société sera soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque telle que modifiée (ci-après la "Loi").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir des succursales, filiales ou bureaux au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. De telles mesures n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle demeurera, nonobstant ce transfert provisoire, une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée de dix (10) ans à partir de la date de sa constitution, laquelle période pourra être prolongée pour une ou plusieurs période(s) consécutives ne pouvant dépasser au total 2 (deux) ans si, à un moment quelconque avant le 17 octobre 2017, une notification est adressée par le Gérant aux Actionnaires à cette fin, et qu'avec l'accord du Gérant, l'assemblée des Actionnaires décidant à la majorité des deux tiers (2/3) (et à la condition qu'au moins cinquante pour cent (50%) des votes soient présents ou représentés), décide de prolonger la durée de vie de la Société. La Société pourra également faire l'objet d'une dissolution ou d'une liquidation avant son dixième (10^{ème}) anniversaire, conformément à l'article 29.

La Société ne sera point dissoute par la dissolution ou la faillite de l'Associé Commandité (tel que défini ci-dessous) à condition que ce dernier soit promptement remplacé par un autre gérant lors d'une assemblée des Actionnaires.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose, en capital à risque au sens le plus large tel que permis par l'article 1^{er} de la Loi ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de ses portefeuilles afin d'accroître leur valeur dans le but de les revendre.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose dans tous autres actifs autorisés par la loi et compatible avec son objet.

La Société peut participer à la création et au développement de toutes sociétés, associations, partnership, ou autres entités dans le but d'y placer des investissements, peut fournir toutes aides requises sous forme de prêts ou autres, incluant, entre autre, son implication dans la gestion de ses entités en les assistant et les conseillant sur les aspects financiers et juridiques des sociétés et en intervenant par le biais de personnes agissant en tant qu'administrateur/gérant de ses entités.

De plus, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations, qu'elle jugera utile au développement et à l'accomplissement de son objet dans le sens le plus large tel que permis par la loi.

Art. 5. Capital social. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale (les "Actions"), et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'Article 15 des Statuts. Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que SICAR selon la Loi, est d'un million d'euro (€ 1.000.000) ou son équivalent en cas de devise autre que l'euro.

Le capital social de la Société sera représenté par les catégories suivantes (les "Catégories" et chacune une "Catégorie") d'Actions sans valeur nominale:

a) les "Actions de Catégorie A" - Actions souscrites par les actionnaires commanditaires de la Société. Les détenteurs des Actions de Catégorie A sont ci-après désignés les "Actionnaires de Catégorie A";

b) les "Actions de Catégorie B" - Actions souscrites par le Gérant en tant qu'actionnaire gérant commandité. Le détenteur des Actions de Catégorie B est ci-après désigné le "Gérant" ou l'"Actionnaire Commandité"; et

c) les "Actions de Catégorie C" - Actions devant être souscrites par les autres actionnaires commanditaires et conférant à leurs détenteurs un "Carried Interest". Les détenteurs d'Actions de Catégorie C sont ci-après désignés les "Actionnaires de Catégorie C" et ensemble avec les Actionnaires de Catégorie A sont ci-après désignés les "Actionnaires Commanditaires".

Pour les besoins des Statuts, le terme "Carried Interest" signifie une distribution spéciale payable à certains Actionnaires et plus particulièrement décrit dans le Mémoire de Placement Privé (tel que défini ci-dessous).

L'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires sont ci-après collectivement désignés les "Actionnaires".

Le Gérant peut créer des Catégories d'Actions supplémentaires conformément aux dispositions et sous réserve des conditions de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales.

La Société est constituée avec un capital social variable de trente et un mille euros (€ 31.000) divisé en trente mille neuf cent quatre-vingt dix huit (30.998) Actions de Catégorie A, une (1) Action de Catégorie B et une (1) Action de Catégorie C sans valeur nominale. Lors de la constitution, les Actions ont été entièrement libérées.

Le Gérant est autorisé à déterminer les conditions attachées à la souscription de toute Action de la Société.

La Société peut, dans la mesure permise et selon les conditions prévues par la loi luxembourgeoise, racheter ses propres actions.

Art. 6. Détermination des politiques et objectifs d'investissement. Le Gérant détermine les objectifs et politiques d'investissement de la Société ainsi que la ligne de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société en relation avec ces objectifs et politiques, tels que définis dans le memorandum de placement privé concernant la Société tel que modifié le cas-échéant (le "Memorandum de Placement Privé"), conformément aux lois et règlements applicables.

Art. 7. Période d'engagement. La période d'engagement commencera à la Date de la Première Clôture (telle que définie ci-dessous) et se terminera le quatrième (4^{ème}) anniversaire de la Date de la Seconde Clôture (telle que définie ci-après) (la "Période d'Engagement"). La "Date de la Première Clôture" signifie la première date suivant la constitution de la Société à laquelle de nouveaux actionnaires seront admis dans la Société et seront appelés à souscrire à des Actions et à verser les fonds initiaux. La "Date de la Seconde Clôture" signifie la seconde date suivant la constitution de la Société à laquelle de nouveaux Actionnaires seront admis dans la Société et seront appelés à souscrire à des Actions.

Cependant les Actionnaires peuvent décider à tout moment, suivant le troisième (3^{ème}) anniversaire de la Date de la Seconde Clôture, à la majorité simple (lors d'une Assemblée des Actionnaires à laquelle cinquante pour cent (50%) des votes sont présents et représentés) de prolonger la Période d'Engagement pour une durée maximum de vingt-quatre (24) mois.

Art. 8. Responsabilité des actionnaires. L'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable pour toutes les dettes qui ne peuvent être honorées avec les actifs de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leur Engagement Social (tel que défini ci-dessous).

Art. 9. Actions. Les Actions sont réservées exclusivement à des Investisseurs Avertis ("Well Informed Investors") tel que défini par la Loi (les "Investisseurs Avertis").

Les Actions seront émises sous la forme nominative.

Tout Actionnaire recevra, dès acceptation de sa souscription et preuve de paiement reçu relatif auxdites Actions, une confirmation de sa participation.

Toutes les Actions émises seront enregistrées dans le registre des Actionnaires (le "Registre"), lequel devra être conservé par l'Associé Commandité ou une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par l'Actionnaire Commandité et le Registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et les Catégories d'Actions qu'il détient ainsi que le montant libéré pour chaque Action. Tant qu'aucune communication contraire n'aura été reçue par la Société, l'information contenue dans le Registre sera considérée comme exacte et à jour par la Société et cette dernière pourra notamment utiliser les adresses inscrites pour l'envoi des communications et avis et les références bancaires inscrites pour tout paiement.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le Registre prouve son droit de propriété sur lesdites Actions nominatives. Des certificats d'Actions nominatives peuvent être émis à la discrétion du Gérant et doivent être signés par le Gérant. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe, soit par fac-similé. Si des certificats d'Actions sont émis à un Actionnaire et si cet Actionnaire demande à ce que plus d'un certificat par Action lui soit émis, les frais supplémentaires y afférents seront mis à sa charge.

Les cessions d'Actions seront effectuées par inscription de la cession dans le Registre dès la remise à la Société du formulaire de cession fourni à cet effet par le Gérant, accompagné de tous les autres documents de cession exigés par la Société et, dans le cas de cession d'Actions de Catégorie A et de cession d'Actions de Catégorie C, du consentement préalable écrit du Gérant (voir Art. 10).

Si un Actionnaire peut prouver de manière satisfaisante à la Société que son certificat d'action a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut alors être émis à sa demande aux conditions fixées par la Société, sous réserve des dispositions de la loi applicable. Dès l'émission du nouveau certificat d'action, sur lequel devra être mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'action original à la place duquel le nouveau a été émis deviendra nul. Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés contre de nouveaux sur ordre de la Société. Les certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés. La Société peut, de manière discrétionnaire, imputer à l'Actionnaire le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat d'action ainsi que toutes les dépenses encourues par la Société en rapport avec ladite émission et inscription sur le Registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

Des fractions d'Actions peuvent être émises jusqu'à trois décimales et conféreront des droits en proportion à la fraction d'Action qu'elles représentent mais elles ne donneront cependant pas de droit de vote.

Chaque Action donne droit à un vote à chaque assemblée des Actionnaires ainsi que, pour chacune des catégories émises, aux assemblées distinctes des détenteurs d'Actions y relatives.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions est/sont détenue(s) en commun et si la propriété de telle(s) Action(s) est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. Le manquement à la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à de telle(s) Action(s).

Art. 10. Cession d'actions. Pendant la Période d'Engagement, aucun Actionnaire ne peut, sans le consentement préalable du Gérant, vendre, céder, gager ou bien disposer de ses Actions de Catégorie A ou Actions de Catégorie C à une personne autre qu'un Actionnaire, étant entendu que le consentement du Gérant pourra être ou non accordé, et les termes et conditions déterminés à la seule et entière discrétion de ce dernier.

Toute cession d'Actions de Catégorie A et d'Actions de Catégorie C est soumise aux procédures et restrictions suivantes:

i) l'Actionnaire souhaitant vendre ses Actions (ci-après l' "Actionnaire Cédant") doit informer, par écrit, le Gérant des conditions de la cession incluant le prix proposé pour les Actions, l'identité du cédant et le nombre d'Actions proposé (les "Actions Offertes");

ii) le Gérant peut, dans les quinze (15) jours suivant réception de la notification, proposer aux autres Actionnaires les Actions Offertes;

iii) pendant soixante (60) jours (la "Période d'Offre") suivant la date de la notification par le Gérant, les autres Actionnaires peuvent proposer d'acquiescer les Actions Offertes au prix indiqué dans la notification au Gérant;

iv) tout Actionnaire ayant l'intention d'accepter une telle offre (ci-après désigné l' "Actionnaire Cessionnaire") doit, avant la fin de la Période d'Offre, le notifier par écrit au Gérant et ladite notification a pour effet d'obliger l'Actionnaire Cessionnaire d'acheter les Actions Offertes au prix indiqué dans la notification au Gérant et pour le montant global, ou dans l'hypothèse où il y a plusieurs Actionnaires Cessionnaires, au pro rata du ratio calculé entre (i) l'Engagement Social de l'Actionnaire Cessionnaire et (ii) le montant total des Engagements Sociaux de l'ensemble des Actionnaires Cessionnaires;

v) dans l'hypothèse où les Actions ne sont pas acquiesces par les autres Actionnaires, l'Actionnaire Cédant a le droit après l'expiration de la Période d'Offre et pendant une durée de six (6) mois, de céder les Actions à des tiers pour un prix égal ou supérieur au prix notifié au Gérant.

Il faut également prendre en compte que:

i) aucun consentement ne sera requis pour toute cession à un autre Actionnaire pendant ou après la Période d'Engagement, étant entendu qu'un tel Actionnaire devra s'engager à honorer l'ensemble des obligations non encore satisfaites de l'Actionnaire Cédant concernant les Actions devant être cédées;

ii) tout tiers auquel les Actions Offertes sont cédées doit avoir la qualité d'Investisseur Averti et doit s'engager à honorer l'ensemble des obligations non encore satisfaites de l'Actionnaire Cédant concernant les Actions devant être cédées; et

iii) aucune cession ne doit avoir pour conséquence le non respect d'obligations réglementaires.

Art. 11. Émission d'actions. Il sera proposé à tout Actionnaire potentiel de s'engager à souscrire des Actions de Catégorie A ou des Actions de Catégorie C à une ou plusieurs dates ou périodes telles que déterminées par le Gérant (chacune ci-après désignée une "Clôture") et qui seront indiquées et décrites plus amplement dans le Mémoire de Placement Privé ou dans tous contrats de souscription conclus entre l'Actionnaire Commandité et chaque Actionnaire Commanditaire (le "Contrat de Souscription") dans lequel sera stipulé le montant total que chaque Actionnaire s'engage à investir dans la Société (l'"Engagement Social").

Les paiements pour les souscriptions des Actions devront être effectués en totalité lors de la Clôture ou à toute autre date, suivant la réception de la notification écrite émise par le Gérant (l'"Avis de Paiement") telle que déterminée par le Gérant et telle qu'indiquée et décrite plus amplement dans le Mémoire de Placement Privé ou le Contrat de Souscription. Le Gérant détermine les modalités de paiement relatives aux souscriptions et plus amplement décrites dans le Mémoire de Placement Privé et le Contrat de Souscription.

Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions de souscription telles que des engagements minima lors des Clôtures, des engagements subséquents, des intérêts moratoires ou des restrictions à la propriété. Toutes ces autres conditions sont indiquées et plus amplement détaillées dans le Mémoire de Placement Privé.

Art. 12. Défaillance. Un Actionnaire sera défaillant (ci-après désigné l'"Actionnaire Défaillant") s'il ne respecte pas les dispositions de l'Avis de Paiement et ne remédie pas à un tel manquement dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant la date indiquée dans l'Avis de Paiement (la "Date de la Défaillance"). Le Gérant sera alors en droit de demander le paiement du capital dont il a fait préalablement la demande (le "Capital Souscrit") à l'Actionnaire concerné, augmenté des intérêts sur le montant total non encore payé, à partir de l'expiration de la date du paiement exigible jusqu'à la date du paiement

effectif, pour un taux annuel égal à Euribor plus quatre pour cent (4%). "Jour Ouvrable" signifie un jour qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié au Luxembourg.

De plus, dans l'hypothèse où un Actionnaire serait défaillant dans le paiement du Capital Souscrit exigible conformément à l'Avis de Paiement, augmenté des intérêts échus depuis la date du paiement exigible tel qu'indiqué au paragraphe précédent, le Gérant sera en droit, et de manière discrétionnaire de:

- i) compenser les sommes qui sont normalement disponibles pour distribution à l'Actionnaire Défaillant avec la somme objet de la défaillance;
- ii) faire en sorte que l'Actionnaire Défaillant reste responsable à hauteur de, et réduise le nombre de ses Actions (évaluées au montant le plus faible de leur Valeur Nette d'Inventaire ou du prix d'émission par Action) au pro rata de la part de cet Actionnaire Défaillant dans les frais de la Société et les pertes (s'il y a lieu) de la Société;
- iii) faire en sorte que l'Actionnaire Défaillant ne partage aucun revenu ou gain réalisé par la Société tout en laissant subsister sa responsabilité au prorata de sa participation aux pertes et dépenses de la Société;
- iv) faire en sorte d'acquérir ou faire acquérir par un tiers les Actions de l'Actionnaire Défaillant et de consentir à la cession des Actions de l'Actionnaire Défaillant en accordance avec l'article 10 ci-dessus;
- v) réduire l'Engagement Social non libéré de l'Actionnaire Défaillant à zéro ou à tout autre montant que le Gérant pourra déterminer à sa seule discrétion;
- vi) interdire à l'Actionnaire Défaillant de participer à tout appel de fonds futur;
- vii) entreprendre toutes autres actions que le Gérant jugera nécessaires, désirables, ou appropriées et qui seront en conformité avec la loi luxembourgeoise afin de recouvrir la somme pour laquelle l'Actionnaire Défaillant a défailli.

Dans l'hypothèse où l'Actionnaire Défaillant ne vend pas ses Actions conformément à l'Article 10 ci-dessus, il sera en droit de recevoir par Action, au moment de la liquidation de la Société, (i) le prix d'émission de cette Action et (ii) la Valeur Nette d'Inventaire (telle que définie ci-dessous) de cette Action, à leur valeur la plus faible.

Les Actionnaires peuvent se retrouver dans une situation de paiement anticipé de leur Engagement Social en raison d'un appel de fonds dû à la défaillance d'un autre Actionnaire. Tout appel de fonds, objet de la défaillance par des Actionnaires peut être comblé par des appels de fonds additionnels de la part des Actionnaires non Défaillants et les Actionnaires non Défaillants seront obligés de satisfaire à ces appels de fonds (dans la limite maximum du total des Engagements Sociaux de ces Actionnaires non-Défaillants).

Art. 13. Rachat d'actions. La Société est une société de type fermé et par conséquent les demandes unilatérales de rachat par les Actionnaires ne seront pas acceptées par la Société.

Néanmoins les Actions pourront être rachetées chaque fois que le Gérant considère qu'un tel rachat sera dans le meilleur intérêt de la Société, conformément aux termes et conditions déterminés par le Gérant, et dans les limites de la loi et des Statuts. Tout rachat d'Action devra être considéré comme une distribution en matière de détermination des droits des Actionnaires de Catégorie A et des Actionnaires de Catégorie C conformément à la politique de distribution telle que plus amplement décrite dans le Mémoire de Placement Privé.

De plus, les Actions seront obligatoirement rachetées chaque fois qu'un Actionnaire ne sera pas, ou cessera d'être un Investisseur Averti.

Le prix de rachat des Actions rachetées obligatoirement sera la Valeur Nette d'Inventaire (telle que définie ci-dessous) par Action de la Catégorie concernée déterminée conformément aux dispositions du Mémoire de Placement Privé et des Statuts au Jour d'Évaluation (tel que défini ci-dessous) et de manière discrétionnaire par le Gérant, diminué du montant des devoirs et charges attribuables à la Catégorie d'Actions exigibles lors de la disposition des investissements de la Société à la date de rachat afin de financer ledit rachat.

Toute Action rachetée ne pourra être réémise et devra être annulée conformément aux dispositions de la loi applicable.

Art. 14. Conversion des actions. La conversion d'Actions d'une Catégorie en Actions d'une autre Catégorie n'est pas autorisée.

Art. 15. Calcul de la valeur nette d'inventaire. La valeur nette d'inventaire des Actions de la Société (la "Valeur Nette d'Inventaire") sera déterminée sous la responsabilité du Gérant dans la devise de référence de la Société à chaque jour d'évaluation tel que défini dans le Mémoire de Placement Privé (un "Jour d'Évaluation").

La Société ou tout prestataire de services délégué calculera la Valeur Nette d'Inventaire par Catégorie comme suit: chaque Catégorie participe dans la Société proportionnellement au portefeuille et aux droits aux distributions attribuables à cette Catégorie. La valeur de l'ensemble du portefeuille et des droits aux distributions attribuables à une Catégorie particulière au Jour d'Évaluation donné, diminuée des engagements relatifs à cette Catégorie existant au Jour d'Évaluation, représente la Valeur Nette d'Inventaire attribuable à cette Catégorie au Jour d'Évaluation concerné.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de cette Catégorie au Jour d'Évaluation est égale à la Valeur Nette d'Inventaire de cette Catégorie au Jour d'Évaluation divisée par le nombre total d'Actions de ladite Catégorie en circulation au Jour d'Évaluation.

La valeur des actifs nets de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et de son passif.

L'évaluation de la Société est déterminée de bonne foi et de la manière suivante:

Les Actifs de la Société inclus:

- i) les fonds disponibles ou en dépôt, incluant les intérêts échus et exigibles;
- ii) l'ensemble des factures et autres créances (incluant les fonds provenant de vente de valeurs mobilières non encore reçus);
- iii) toutes actions, obligations, droits de souscription, garanties, et autres valeurs mobilières, instruments financiers et actifs similaires détenus ou souscrits pour ou par la Société (étant entendu que le Gérant peut ajuster la valorisation pour les fluctuations de la valeur de marché des valeurs mobilières en raison des pratiques de transaction telles que les transactions "ex-dividendes" ou "ex-rights");
- iv) l'ensemble des dividendes et des distributions en numéraire pouvant être reçu par la Société, étant entendu qu'une information à ce sujet doit être mis à la disposition de la Société;
- v) l'ensemble des intérêts exigibles mais non encore reçus et l'ensemble des intérêts payés au Jour d'Evaluation sur les valeurs mobilières détenues, à moins que lesdits intérêts soient inclus dans le montant principal desdites valeurs mobilières;
- vi) la valeur en numéraire des contrats futurs ainsi que des contrat d'option d'achat et de vente pour lesquels la Société détient une position ouverte; et
- vii) tous autres actifs de quelque nature que ce soit, incluant les dépenses prépayées et les dépenses capitalisées, s'il y a lieu.

Le passif de la Société inclus:

- i) tous emprunts, factures et acomptes exigibles;
- ii) tous intérêts capitalisés relatifs aux emprunts de la Société (incluant entre autre les dépenses cumulées en raison de ces emprunts);
- iii) tous engagements acceptés ou exigibles (incluant entre autre, les frais administratifs, les honoraires du Gérant et des conseillers y compris les honoraires de performance et les frais du Dépositaire au jour de leur paiement);
- iv) toutes dettes connues, exigibles ou non, incluant toutes obligations contractuelles exigibles ayant pour conséquence le paiement en numéraire ou en nature, y compris le paiement de dividendes déclarés par la Société mais non encore versés;
- v) toutes réserves relatives à de futures impositions, qui seront de manière certaine et probable exigibles et qui peuvent être raisonnablement anticipées, eu égard les revenus ou le capital au Jour d'Evaluation, déterminées par la Société à un moment ou autre et toutes autres réserves autorisées ou approuvées par le Gérant, ainsi que tous montants que le Gérant considère être une allocation pour les dettes contingentes de la Société; et
- vi) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit conformément aux pratiques comptables généralement admises. Afin d'estimer le montant de tels engagements, la Société doit prendre en compte l'ensemble des dépenses exigibles. Afin d'estimer le montant des dettes, la Société doit prendre en compte toutes dépenses administratives régulières ou récurrentes ainsi que toutes autres dépenses sur la base d'une estimation pour l'année ou pour toutes autres périodes en divisant le montant en proportion des fractions de chaque période.

L'évaluation des actifs de la Société est déterminée de la manière suivante:

- i) la valeur en espèces disponibles ou en dépôt, factures et comptes de créances, dépenses prépayées, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou échus et non encore reçus doit être considérée comme étant le montant total, à moins qu'il soit peu probable qu'ils soient reçus, dans quel cas ladite valeur doit être calculée après une telle déduction étant entendu que le Gérant pourra considérer dans un tel cas ladite valeur comme étant la valeur réelle;
- ii) tous titres transférables et tous instruments monétaires de marché négocié ou admis à la négociation sur un marché réglementé ou toutes autres structures de marché organisé doivent être évalués sur la base du dernier prix connu, à moins qu'un tel prix ne soit pas représentatif, dans ce cas la valeur dudit actif doit être déterminée sur la base de la valeur de réalisation prévisible estimée par le Gérant selon les principes de prudence et de bonne foi;
- iii) les titres non cotés et les titres non admis à la négociation sur un marché réglementé doivent être évalués sur la base de la valeur nette prévisible du prix de vente. La valeur nette prévisible du prix de vente, pour les titres cotés et les titres non admis à la négociation sur un marché réglementé doit être déterminée selon les "Valuation Guidelines for Private Equity and Venture Capital" émis par l'EVCA (European Venture Capital Association); et
- iv) la valeur de tous les autres actifs de la Société doit être déterminée sur la base du prix d'acquisition incluant tous les coûts, rémunérations et dépenses relatifs à ladite acquisition ou dans le cas où le prix d'acquisition n'est pas représentatif, sur le prix de vente prévisible déterminé selon les principes de prudence et de bonne foi.

Dans l'hypothèse où il est impossible ou inadéquate d'arrêter une valeur conformément aux dispositions énoncées ci-dessus en raison de circonstances ou d'événements extraordinaires, le Gérant, utilisant les principes de prudence et de bonne foi, est en droit d'utiliser d'autres principes d'évaluation généralement reconnus afin d'atteindre ce qu'il considère comme étant une évaluation équitable selon les circonstances, étant entendu que les principes de valorisation utilisés devront être appliqués sur une base consistante.

La Valeur Nette d'Inventaire par Catégorie pour tous les Jours d'Evaluation doit être à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société le plus rapidement possible après chaque Jour d'Evaluation concerné.

Art. 16. Suspension du mode de détermination de la valeur nette d'inventaire. Le Gérant peut suspendre de façon temporaire le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Catégorie d'Action dans des cas exceptionnels lorsque les circonstances l'exigent et à condition que la suspension soit justifiée en prenant en considération les intérêts des Actionnaires. En particulier, le Gérant peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire durant:

i) chaque période, autre que les vacances ordinaires et fermetures habituelles, au cours de laquelle tout marché ou toute bourse est fermé ou que les transactions sont suspendues, soumises à restrictions ou sujettes à d'importantes fluctuations à court terme et que ledit marché ou ladite bourse est le marché ou la bourse principal d'une partie considérable des actifs de la Société;

ii) toutes périodes pendant lesquelles une situation d'urgence se produit, comme une urgence politique, économique, militaire, financière ou sociale, une grève ou un événement de force majeure dépassant le contrôle ou la responsabilité du Gérant, en conséquence desquelles il s'avère impossible de disposer d'investissements constituant une partie considérable des actifs de la Société; et

iii) toutes périodes au cours desquelles une remise d'argent concernant la réalisation ou le paiement de tout investissement au nom de la Société ne peut, selon le Gérant, être effectuée au taux de change normal.

Il est interdit d'émettre ou de racheter des Actions au cours de la période de suspension. Les Actionnaires doivent être informés de toutes suspensions du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, conformément aux modalités déterminées par le Gérant.

Art. 17. Le gérant. La Société sera gérée par AKUO INVESTMENT MANAGEMENT S.A. (associé gérant commandité), une société constituée selon les lois du Luxembourg.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions de Gérant de la Société, la Société ne sera pas automatiquement dissoute et mise en liquidation si un administrateur, n'ayant pas besoin d'avoir la qualité d'Actionnaire, soit désigné pour exécuter les actes urgents ou de simple administration, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires, convoquée par cet administrateur se tienne dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, conformément aux conditions de quorum et de majorité requise en cas de modification statutaire. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Toute nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Le Gérant reçoit une rémunération normale pour ses services rendus telle que définit dans le Mémoire de Placement Privé ainsi que dans le contrat y relatif conclu entre la Société et le Gérant.

Art. 18. Pouvoirs du gérant. Le Gérant doit gérer et administrer les investissements de la Société et a entière autorité eu égard la gestion journalière des affaires et opérations de la Société. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société tel que défini dans ces Statuts et le Mémoire de Placement Privé.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi ou les présents Statuts appartiennent au Gérant.

Art. 19. Révocation du gérant. L'Associé Commandité ne peut en aucun cas être révoqué de sa fonction de Gérant de la Société, excepté:

(i) par décision des Actionnaires Commanditaires en cas de violation significative des Statuts, faute lourde ou mauvaise conduite volontaire; ou

(ii) à tout moment par décision des Actionnaires Commanditaires pour des raisons autres que les hypothèses visées sous (i) ci-dessus.

Dans chacune des hypothèses visées sous (i) et (ii) ci-dessus, la décision sera approuvée par une majorité d'Actionnaires représentant au moins quatre-vingts pour cent (80%) du capital social de la Société, étant entendu que la résolution de l'assemblée des Actionnaires doit être valablement adoptée en l'absence du vote favorable de l'Actionnaire Commandité.

En cas de révocation, le Gérant doit également agir de sorte que toutes les Actions de Catégorie B qu'il détient au moment de sa révocation soient immédiatement transférées à son successeur ou à toute autre personne qui viendrait à être nommée à la gérance de la Société et devra signer tous actes, contrats ou actes translatifs et, plus généralement, réaliser toutes choses qui s'avèrent nécessaires afin d'exécuter ledit transfert.

Dans le cas aussi bien d'une révocation que d'une incapacité ou d'une inaptitude légale à agir émanant de l'Actionnaire Commandité, l'assemblée générale des Actionnaires, agissant conformément aux présents Statuts, devra élire un autre Actionnaire Commandité de la Société, étant entendu qu'une résolution de l'assemblée des Actionnaires ne sera valablement adoptée qu'en l'absence du vote favorable de l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité s'engage à transférer toute Action de Catégorie B qu'il détiendrait au gérant successeur de la Société dans le cas de sa démission en tant que gérant de la Société.

Art. 20. Pouvoir de signature. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature du Gérant.

Aucun Associé Commanditaire ne peut représenter la Société.

Art. 21. Banque dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le "Dépositaire") répondant aux conditions prévues par la Loi.

Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront détenus en dépôt par ou au nom du Dépositaire, lequel devra tenir les obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi.

Si le Dépositaire désire se retirer, le Gérant s'efforcera de son mieux de trouver un Dépositaire remplaçant dans un délai de deux (2) mois à compter de l'opposabilité d'un tel retrait. Jusqu'au remplacement du Dépositaire, lequel doit intervenir dans ledit délai de deux (2) mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne préservation des intérêts des Actionnaires de la Société.

Le Gérant peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un nouveau Dépositaire remplaçant a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Les devoirs du Dépositaire prennent respectivement fin:

(i) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou de celle de la Société conformément aux dispositions de l'article 21 en ce qui concerne le remplacement du Dépositaire;

(ii) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré(e) en faillite, admis(e) au bénéfice du concordat, du sursis de paiement ou mis en liquidation; ou

(iii) lorsque l'autorité de surveillance luxembourgeoise retire l'agrément du Dépositaire ou de la Société.

Art. 22. Les comités. L'Actionnaire Commandité, dans l'exercice de ses fonctions de gérance, sera assisté d'un comité consultatif (le "Comité Consultatif"), d'un comité d'Endossement (le "Comité d'Endossement") et d'un comité de conformité (le "Comité de Conformité").

Le Gérant prendra des décisions d'investissement et de désinvestissement sur la base des recommandations du Comité Consultatif. Pour tout montant dépassant cinq pour cent (5%) du total des Engagements des Actionnaires (les "Fonds Engagés"), les recommandations du Comité Consultatif devront être endossées par le Comité d'Endossement.

a) Le Comité Consultatif

Le Gérant formera un Comité Consultatif et nommera ses membres.

Le Comité Consultatif sera responsable pour émettre des recommandations d'investissements et de désinvestissements à l'administrateur délégué du Gérant. L'administrateur délégué examinera les propositions soumises par le Comité Consultatif et s'appuiera sur ces propositions pour prendre des décisions conformément avec la politique d'investissement de la Société. Le Comité Consultatif est un organe de conseil qui ne peut en aucun cas être responsable de la gérance de la Société.

b) Le Comité d'Endossement

Le Gérant formera un Comité d'Endossement et nommera ses membres.

Le Comité d'Endossement sera responsable de l'endossement des propositions d'investissements et de désinvestissements soumises par le Comité Consultatif pour des montants excédant cinq pour cent (5%) des Fonds Engagés.

Le Comité d'Endossement sera de manière générale en charge de la supervision et du contrôle de la politique d'investissement de la Société et soumettra ses rapports au Gérant.

c) Le Comité de Conformité

Le Gérant dans l'exercice de ses fonctions sera assisté par le Comité de Conformité.

Le Comité de Conformité sera responsable de l'ensemble des questions de conformité, en particulier eu égard les conflits d'intérêts concernant la Société ou ses opérations et son administration. Le conseil d'administration du Gérant, ses actionnaires ou l'administrateur-délégué du Gérant pourront soumettre toutes questions de conformité au Comité de Conformité.

Les membres du Comité de Conformité seront nommés par le Gérant. Le Conseil de Conformité pourra se réunir à tout moment mais au minimum une fois par an.

Art. 23. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs du Gérant, les membres du Comité Consultatif, du Comité d'Endossement ou du Comité de Conformité ait un intérêt quelconque dans telle société ou entreprise ou par le fait qu'il soit administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

Le gérant, administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, les membres du Comité Consultatif, du Comité d'Endossement ou du Comité de Conformité qui sont administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires ne seront pas, du fait de son affiliation avec ladite société ou entreprise, privé du droit de délibérer et voter ou encore agir en ce qui concerne des matières relatives avec lesdits contrats ou relations d'affaires.

Art. 24. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, à condition que toutes résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires modifiant les Statuts ou créant des droits ou obligations vis-à-vis des tiers soient approuvées par le Gérant.

Toute résolution d'une assemblée des Actionnaires ayant pour effet de modifier les présents Statuts doit être adoptée avec un quorum de présence de cinquante pour cent (50%) du capital social, (ii) l'approbation par une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, et (iii) le consentement du Gérant.

Chaque modification des Statuts entraînant une modification des droits d'une Catégorie doit être approuvée par une assemblée des Actionnaires à laquelle les conditions de présence et de majorité telles qu'indiquées dans le précédent paragraphe sont réunies en ce qui concerne la Catégorie concernée par une telle modification.

Toute résolution à une assemblée des Actionnaires ayant pour effet d'abandonner le statut de SICAR par la Société ne peut être prise qu'à l'unanimité des Actionnaires.

Toute résolution à une assemblée des Actionnaires ayant pour effet de modifier la politique d'investissement ou la politique de distribution de la Société telles que définies dans le Mémoire de Placement Privé doit être prise (i) avec un quorum de présence de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société; (ii) une majorité d'au moins quatre-vingt pour cent (80%) des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et (iii) avec le consentement du Gérant.

Toute résolution à une assemblée des Actionnaires ayant pour effet de modifier la rémunération du Gérant telle que définie dans le Mémoire de Placement Privé doit être prise (i) avec un quorum de présence de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société; (ii) une majorité d'au moins quatre-vingt pour cent (80%) des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et (iii) sans le vote favorable du Gérant.

Les assemblées générales d'Actionnaires sont convoquées par le Gérant suivant un avis envoyé par le Gérant énonçant l'ordre du jour par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse indiquée sur le Registre.

L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier mardi du mois de mai à 15 heures au siège social ou dans tout autre lieu spécifié dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour de congé légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le Jour Ouvrable suivant.

D'autres assemblées d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis respectifs de convocation.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en octroyant un pouvoir écrit à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être un administrateur du Gérant.

Art. 25. Vote. Chaque Action donne droit à son titulaire à une voix.

Art. 26. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le premier jour de janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 27. Rapport annuel. La Société publie un rapport annuel dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social concerné.

Art. 28. Politique de distributions - carried interests. Les Actions de Catégorie B ne donne aucun droit à des dividendes ou distributions.

Le droit aux dividendes ou distributions relatif aux autres Catégories d'Actions ainsi que le paiement de dividendes intérimaires sont déterminés par le Gérant et décrits plus amplement dans le Mémoire de Placement Privé.

Art. 29. Dissolution et liquidation. La Société cessera toute activité au dixième (10^{ème}) anniversaire de sa date de constitution, sauf en cas de prolongation de sa durée de vie pour une ou plusieurs périodes consécutives ne dépassant pas deux (2) ans telle qu'indiquée à l'article 3 ci-dessus et dans ce cas, sera en pratique dissoute à l'expiration de(s) la(es) période(s) de prolongation. La Société cessera également toutes activités et sera dissoute aussi vite que possible avant le dixième (10^{ème}) anniversaire de sa date de constitution selon une résolution prise en assemblée des Actionnaires approuvant la dissolution de la Société, étant entendu qu'une telle résolution ne pourra être valablement adoptée qu'avec le consentement du Gérant et selon les règles de quorum et de majorité requises en matière de modification statutaire.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateurs (pouvant être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des Actionnaires qui détermineront les pouvoirs et rémunération desdits liquidateurs. Ces liquidateurs doivent être approuvés par l'autorité de surveillance luxembourgeoise et fournir toutes les garanties d'honorabilité et de compétences professionnelles.

Les liquidateurs réalisent les actifs de la Société dans le meilleur intérêt des Actionnaires et les produits nets issus de la liquidation excédant les paiements des Engagements Sociaux seront distribués conformément aux dispositions du Mémoire de Placement Privé.

Art. 30. Indemnisation. Le Gérant, les membres du Comité Consultatif, du Comité d'Endossement et du Comité de Conformité, tout agent de placement, administrateur, le Dépositaire et toute personne contrôlant, les affiliés, gérants, directeurs, membres, fondés de pouvoir, employés, délégués, agents, actionnaires ou représentants légaux de toute personne énumérée ci-dessus (les "Parties Indemnisées") seront indemnisés seulement par le biais des actifs de la Société, comprenant tous les Engagements Sociaux et contre toutes les pertes, dépenses, jugements, coûts de transaction, frais et autres dépenses liées (y compris les dépenses et frais juridiques), coûts ou dommages soufferts ou causés du fait d'être

ou d'avoir été une personne appartenant à la catégorie des Personnes Indemnisées ou causés du fait ou en rapport avec toute action ou omission émanant de cette Personne Indemnisée dans la mesure permise par la loi applicable, à moins que cet acte ou omission n'ait été le fruit d'une malveillance volontaire, faute lourde ou action fautive de nature criminelle de cette même Personne Indemnisée.

Le Gérant devra, dans son entière discrétion, après avoir été avisé par un conseiller juridique de ce qu'une Personne Indemnisée ne sera pas susceptible d'être jugée inéligible à l'indemnisation telle que décrite sous le présent article, avancer à cette Personne Indemnisée les frais juridiques raisonnables ainsi que les débours et dépenses encourus en rapport avec la défense de toute action ou procédure née d'une telle conduite. Dans le cas où la Société octroie une telle avance, cette avance sera sujette à remboursement si, au terme de la procédure judiciaire, il est finalement jugé que la Personne Indemnisée n'avait pas droit à l'indemnisation.

Aucune Partie Indemnisée ne sera responsable envers un Actionnaire pour tout acte ou omission pour le compte de tout Actionnaire ou de la Société à moins que cet acte ou omission ne résulte d'une fraude, d'une mauvaise conduite volontaire, d'une faute lourde ou d'une action fautive de nature criminelle de cette personne ou entité. Chaque Personne Indemnisée peut consulter un conseiller juridique et des comptables concernant les affaires de la Société et sera totalement protégée dans toute action ou inaction prise conformément aux conseils ou avis de ces conseillers juridiques ou comptables. Les dispositions précédentes ne sauraient toutefois être interprétées comme exonérant toute Personne Indemnisée de sa responsabilité dans la mesure (et seulement pour autant) où il ne peut être renoncé à une telle responsabilité de même que celle-ci ne peut être limitée ou modifiée en vertu du droit applicable.

Art. 31. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts devront être déterminées en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi telles que ces lois ont été ou peuvent être modifiées de temps à autre.

Souscription et paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre d'Actions Souscrites
1) AKUO Energy S.A.S., trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions de Catégorie A	30.998 de Catégorie A
2) AKUO INVESTMENT MANAGEMENT S.A., une action de Catégorie B	1 de Catégorie B
3) AKUO Energy S.A.S., une action de Catégorie C	1 de Catégorie C
TOTAL:	31.000 Actions

A la constitution, les Actions de Catégorie A, l'Action de Catégorie B et l'Action de Catégorie C ont été entièrement libérées, et le montant de trente et un mille euros (€ 31.000) est maintenant tenu à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu le ou avant le 17 avril 2010.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2009.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ EUR 5,000.-.

Résolutions

Les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 9, rue Sainte Zithe, 3rd Floor, L-2763 Luxembourg;
- 2) La Société conclura un contrat de Dépositaire avec ABN AMRO BANK (Luxembourg) S.A., ayant son siège social sis 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- 3) Le réviseur d'entreprises de la Société est Ernst & Young, ayant son siège social sis 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le mandat donné au réviseur d'entreprises prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes au 31 décembre 2009.

Dont acte passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et demeure, les comparants ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. MAHER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2008. Relation: LAC/2008/42447. - Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008135460/242/1039.

(080158952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

S.C.I. Lila, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg E 2.312.

Décision de la société civile immobilière S.C.I. LILA

Nous, soussignés, la société anonyme FARCOM INVESTMENT SA et la société SAGAMORE GROUP Inc, associés à hauteur respectivement de 99 parts d'intérêts et d'1 part d'intérêts de la société S.C.I. LILA, établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen et immatriculés auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro E 2312, avons pris la décision à l'unanimité d'accepter la cession d'une part d'intérêt de l'ancien associé, à savoir, Me Lex THIELEN, avocat, demeurant à Luxembourg à la nouvelle associée, la société SAGAMORE GROUP Inc.

A Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour la société FARCOM INVESTMENT SA

Pour SAGAMORE GROUP Inc

Signature

Référence de publication: 2008135158/318/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05010. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Emerald Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.375.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the third day of September

Before Maître Aloyse BIEL, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

The company Hollming Ltd, with registered office in Hollmingintie 3, FIN-26101 Rauma, Finland, duly represented here by Mr. Jorma HOVI, managing director of the company, residing in Hollmingintie 3, FIN-26101 Rauma, Finland and Mr Panu HELAMAA, legal advisor and holder of procuration of the company, professionally residing in Hollmingintie 3, FIN-26101 Rauma, Finland.

Which appearing company has requested the executive notary to place on record as follows:

I. That there exists a public limited company (société anonyme) under the name «EMERALD MARITIME S.A.», with registered office in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, incorporated according to a deed drawn up on 21 December 2001 by Maître Jean-Joseph, notary residing in Sanem, and published in the official journal Mémorial Recueil Spécial C number 610 dated 19 April 2002,

II. That the corporate capital subscribed and paid up in cash to the extent of twenty-five percent (25%) is set at thirty one thousand Euros (31.000,- €), represented by three hundred and ten shares (310) with a par value of one hundred Euros (100,- €).

III. That the undersigned has subsequently become the owner of all the corporate shares.

IV. That in the capacity of sole shareholder, the undersigned expressly declares to dissolve and liquidate the company as from the present day, as the company has ceased all activities.

V. That the undersigned is perfectly aware of the financial situation and of the articles of incorporation of the company.

VI. That the undersigned, as sole shareholder, considering itself as the liquidator, declares having paid or credited all the liabilities of the company and that it shall be personally liable for any debts of the company, and for all its commitments, even if they were to be unknown on the present day.

VII. That the undersigned expressly grants discharge to the directors and to the statutory auditor for the carrying out of their mission until the date of the notarial instrument.

VIII. That the undersigned hands over personally to the public notary with the shareholders' register of the company for destruction.

IX. That, therefore, the liquidation of the company is completed.

X. That the records and documents of the company will be kept for a term of five (5) years at the former registered office of the company at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Assessment of the costs

The amount of the costs, expenses, and charges in any form, which fall to the company or are charged to it on the grounds of the present deed, amount to the sum of eight hundred euros (800.- €).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois septembre

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

La société Hollming Ltd, avec siège social à Hollmingintie 3, FIN-26101 Rauma, Finland, ici dûment représentée par Monsieur Jorma HOVI, administrateur-délégué de la société, demeurant professionnellement à Hollmingintie 3, FIN-26101 Rauma, Finland et Monsieur Panu HELAMAA, juriste et porteur de procuration de la société, demeurant professionnellement à Hollmingintie 3, FIN-26101 Rauma, Finland.

Laquelle société représentée comme il vient d'être dit a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de «EMERALD MARITIME S.A.», avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée par un acte reçu par le notaire Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial C, numéro 610 du 19 avril 2002,

II. Que le capital social souscrit et libéré à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €).

III. Que la soussignée est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV. Qu'en tant que seul actionnaire, la soussignée déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. Que la soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI. Que la soussignée, actionnaire unique, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII. Que la soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que la soussignée remet au notaire le livre des actionnaires pour destruction.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège social de la société, à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de huit cents euros (800.- €).

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hovi; Helamaa, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 2008, Relation: EAC/2008/11401. — Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008135317/203/89.

(080158060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Viva Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.994.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 2 octobre 2008 que le siège social de la Société a été transféré au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

POUR VIVA CAPITAL S.A R.L.

SGG CORPORATE SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008135268/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06697. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Coopers & Lybrand, Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 290.

Les associés M. Thierry Blondeau, M. Olivier Mortelmans, M. Didier Mouget, M. Pascal Rakovsky et M. Marc Saluzzi, représentant l'intégralité du capital social de la société civile Coopers & Lybrand, ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- La sortie de Monsieur René Beltjens le 1^{er} juillet 2008 ainsi que les cessions de parts effectivement intervenues entre les associés et Monsieur René Beltjens sont entérinées.

- L'article 6 des statuts est modifié de la façon suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 8.750,- (huit mille sept cent cinquante euros), représenté par 350 (trois cent cinquante) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Thierry Blondeau, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, soixante-dix parts sociales	70
2) Monsieur Olivier Mortelmans, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, soixante-dix parts sociales	70
3) Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, soixante-dix parts sociales	70
4) Monsieur Pascal Rakovsky, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, soixante-dix parts sociales	70
5) Monsieur Marc Saluzzi, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, soixante-dix parts sociales	70
Total: trois cent cinquante parts sociales	350

La répartition du bénéfice en ce compris le boni de liquidation se fera suivant les conventions particulières intervenues entre tous les Associés.

Les Associés sont tenus personnellement et solidairement des engagements de la société à l'égard des tiers.

- La démission de Monsieur René Beltjens de sa fonction de gérant le 30 juin 2008 à minuit est acceptée.
- La gérance de la société est assurée par:

1. Monsieur Thierry Blondeau, né le 11 mai 1961 à Schaerbeek (Belgique), réviser d'entreprises, demeurant professionnellement 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 3 juillet 1995, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 9 des statuts.

2. Monsieur Olivier Mortelmans, né le 25 août 1957 à Wilrijk (Belgique), réviser d'entreprises, demeurant professionnellement 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 3 juillet 1995, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 9 des statuts.

3. Monsieur Didier Mouget, né le 29 janvier 1958 à Verviers (Belgique), réviser d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 3 juillet 1995, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 9 des statuts.

4. Monsieur Pascal Rakovsky, né le 7 juillet 1959 à Paris (France), réviser d'entreprises, demeurant professionnellement 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 3 juillet 1995, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 9 des statuts.

5. Monsieur Marc Saluzzi, né le 16 mai 1963 à Briey (France), réviser d'entreprises, demeurant professionnellement 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 19 décembre 2002, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 9 des statuts.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Pour Coopers & Lybrand société civile

Didier Mouget

Référence de publication: 2008135273/1026/52.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07128. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Alternative Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 95.778.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 octobre 2008

En date du 7 octobre 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur José-Benjamin LONGREE, Monsieur Alexander SVOBODA, Monsieur Christian MAYER et de Madame Heike FINDEISEN en qualité d'Administrateurs de la SICAV jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008134711/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05690. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

ABV Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.361.

STATUTS

L'an deux mille huit, le premier octobre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Vincent TOUSSAINT, employé privé, demeurant à B-5020 Namur, 3, rue Tienne Stassin.

2. ABV SC Belgium, avec siège à B-1180 Bruxelles (Uccle) 62, rue des Trois Arbres, ici représentée par son administrateur-délégué Michel MAES, indépendant, demeurant à B-1430 Rebecq (Quenast) 7, Sentier du Presbytère, nommé à ces fonctions lors de la constitution de la société.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "ABV Luxembourg SARL"

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte ou pour compte de tiers, toutes les opérations relatives à l'organisation, la gestion et les conseils techniques, industriels et immobiliers d'entreprise. En ce compris les interventions en matière de relation publique. Elle a également pour objet les activités associées aux nouvelles technologies (actuelles et à venir) tant dans les domaines de l'informatique, l'électronique, les télécommunications, en ce compris la domotique ainsi que tous systèmes qui assistent, informent et guident l'Homme.

En vue de la réalisation de cet objet la société peut, par voie d'apports, de cessions, de participations, de fusions, de scissions ou autrement, prendre tous intérêts dans les associations, syndicats et sociétés et faire toutes opérations financières et immobilières, engager toutes entreprises et faire toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en favoriser la réalisation. Elle peut notamment acheter, vendre, louer ou gérer tous biens mobiliers et immobiliers.

La société aura également pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR), représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) parts sociales de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) ABV SC Belgium, susdite, huit cent soixante-quinze parts sociales	875
2) Vincent TOUSSAINT, susdit, trois cent soixante-quinze parts sociales	375
Total: Mille deux cent cinquante parts sociales	1.250

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant, pour une durée illimitée: Vincent TOUSSAINT, employé privé, demeurant à B-5020 Namur, 3, rue Tienne Stassin.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: TOUSSAINT, MAES, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 7 octobre 2008. Relation: REM 2008/1250. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500,€ à 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 octobre 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008133862/218/73.

(080156624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Punto Verde Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.362.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le premier octobre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Daniel BELLOFATTO, employé privé, demeurant à L-4391 Pontpierre, 69, rue de Luxembourg.
2. Annamaria PAVAN, employée privée, demeurant à L-4391 Pontpierre, 69, rue de Luxembourg.
3. Luca BELLOFATTO, étudiant, demeurant à L-4391 Pontpierre, 69, rue de Luxembourg.

Les comparants sub 2) et 3) ici représentés par Daniel BELLOFATTO, préqualifié, agissant en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 1^{er} octobre 2008,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et par les comparants resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme il est dit, ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de PUNTO VERDE SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pontpierre.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un snack avec petite restauration, l'achat, la vente, l'import et l'export au détail et en gros de toutes marchandises autorisées, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (125,-) EUROS chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Daniel BELLOFATTO, vingt-cinq parts	25
2) Annamaria PAVAN, vingt-cinq parts	25
3) Luca BELLOFATTO, cinquante parts	50
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENTS (700,-) EUROS.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentés comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4391 Pontpierre, 69, rue de Luxembourg.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1)
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée, Daniel BELLOFATTO, employé privé, demeurant à L-4391 Pontpierre, 69, rue de Luxembourg.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, représentés comme il est dit, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BELLOFATTO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 13 octobre 2008, REM 2008/1270. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents

12.500, € à 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

Pour EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 octobre 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008133863/218/71.

(080156640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Lee Cooper Group Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.382.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of September.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The undersigned, Lee Cooper Holdings, LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of Delaware, U.S.A., with its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 3953016,

duly represented by Ms. May N'Diaye, Maître en Droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may farther guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may act as a general partner and manager of partnerships or other corporate structures with unlimited liability for all debts and obligations of such entities, as well as manager of any kind of companies.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Lee Cooper Group Management".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed by A manager(s) and B manager(s).

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of at least one A manager and one B manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

Art. 13. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - collective decisions of the shareholders

Art. 14. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 16. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 18. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - liquidation

Art. 20. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Lee Cooper Holdings, LLC, pre-named, for a total price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as A managers of the Company:

- Mr. Clarence Terry, born in Roanoke, Virginia, U.S.A., on 11 July 1946, with professional address at 5200 Town Center, Circle Suite 470, Boca Raton Florida, FL-33486, U.S.A.;

- Mr. Lynn Skillen, born in Pratt, Kansas, U.S.A, on 29 December 1955, with professional address at 5200, Town Center, Boca Raton Florida, FL-33486, U.S.A.;

The following persons are appointed as B managers of the Company:

- Mrs. Noella Antoine, born in Saint-Pierre, Belgium, on 11 January 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, BP-2501, L-1025 Luxembourg; and

- Mr. Philippe Salpetier, born in Libramont, Belgium on 19 August 1970, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, BP-2501, L-1025 Luxembourg.

The members of the board of managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by the joint signature of at least one A manager and one B manager.

3. The term of office of the members of the board of managers is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Lee Cooper Holdings, LLC, une limited liability company régie par les lois de l'Etat du Delaware, U.S.A., ayant son siège social au 1209 Orange Street, Delaware, U.S.A. 19801, enregistrée auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro 3953016,

représentée par Mademoiselle May N'Diaye, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra agir en qualité de gérant et associé commandité de sociétés en commandite par actions or de structures sociales similaires avec une responsabilité illimitée au titre des dettes et obligation de telles entités, ainsi qu'en qualité de gérant de tout type de société

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Lee Cooper Group Management».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social peut être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance composé de gérant(s) A et de gérant(s) B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant A et au moins un gérant B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou lorsqu'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

Art. 13. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Lee Cooper Holdings, LLC, ci-dessus désignée, pour un prix total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

128735

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.900,-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Sont nommés comme gérants A de la Société:

- Monsieur Clarence Terry, né à Roanoke, Virginie, Etats-Unis, le 11 juillet 1946, demeurant professionnellement au 5200 Town Center, Circle Suite 470, Boca Raton Floride, FL-33486, Etats-Unis;

- Monsieur Lynn Skillen, né à Pratt, Kansas, Etats-Unis, le 29 décembre 1955, demeurant professionnellement au 5200, Town Center FL-33486 Boca Raton Etats-Unis;

Sont nommés comme gérants B de la Société:

- Madame Noella Antoine, née à Saint-Pierre, Belgique, le 11 janvier 1969, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, BP-2501, L-1025 Luxembourg; et

- Monsieur Philippe Salpetier, né à Libramont, Belgique, le 19 août 1970, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, BP-2501, L-1025 Luxembourg.

Les membres du conseil de gérance ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par la signature conjointe d'au moins un gérant A et au moins un gérant B.

3. Le mandat des membres du conseil de gérance est établi pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. N'Diaye - H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2008. LAC/2008/39957. - Reçu à 0,5%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-deux octobre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008134601/242/321.

(080157272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Gestion Internationale, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 26.771.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 03 juillet 2008 que:

- ont été réélus aux postes d'administrateurs de la société pour une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008:

Monsieur Gérard FERRET, né le 23 février 1962 à CLAMART (France), demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy - 1855, Luxembourg

Monsieur Xavier GUYARD, né le 3 mai 1951 à PARIS 10^{ème} (France), demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy - 1855, Luxembourg

NATIXIS PRIVATE BANKING INTERNATIONAL dont le siège social est établi 51, avenue JF Kennedy, L-1855, Luxembourg, représentée par Monsieur Gérard FERRET, Directeur Général

Pour la société
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2008134698/48/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05935. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Arita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 69, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.692.

Il résulte de contrats de cession de parts datés du 31 mars 2008 que le capital social est réparti comme suit:

ERIC-LORA S.à r.l.	1.000 parts
Total (Mille parts sociales)	1.000 parts

Pour la société
PKF Weber & Bontemps, s.à r.l.
Experts comptables et fiscaux
Réviseurs d'entreprises
Signatures

Référence de publication: 2008134703/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06064. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Cam.Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 122.489.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008135364/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07765. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Carthesio Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 74.046.

Mention rectificative de l'affectation du résultat au 31 décembre 2007

Cette mention rectificative raye le dépôt précédent no L080091345.04 du 26 juin 2008 et le remplace par cette mention rectificative portant sur l'affectation du résultat au 31 décembre 2007.

Le dépôt antérieur a été enregistré le 24 juin 2008 sous la référence LSO-CR08788.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008135379/6312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08266. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.